HK/ZM

## **BURKINA FASO**

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2015-1650 /PRES-TRANS/PM/MAECR/MEF/MFPTSS portant ratification de l'accord du prêt n°5683-BF conclu le 7 octobre 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement pour le financement du Programme de Modernisation de l'Administration Publique.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

**VU** La Constitution;

VU la Charte de la Transition;

VU le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portan nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement;

VU la loi n°076- 2015/CNT du 23 novembre 2015 por ant autorisation de ratification de l'accord du prêt n°5683-BF conclu le 7 octobre 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement pour le financement du Programme de Modernisation de l'Administration Publique;

VU la décision n° 2015-048/CC du 24 novembre 2015 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'accord de prêt conclu le 7 octobre 2015 à Ouagadougou entre le Burkina (AID) relatif au financement du Programme de Modernisation de l'Administration Publique (PMAP);

VU le décret n° 2015-985/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 17 août 2015 portant attributions des membres du Gouvernement;

## **DECRETE**

- Article 1: Est ratifié l'accord de prêt n°5683-BF conclu le 7 octobre 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (AID) pour le financement du Programme de Modernisation de l'Administration Publique (PMAP).
- Article 2: La contre-valeur en franc CFA du montant du prêt de 35 800 000 Euros sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

Article 3: Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 decembre 2015

Le Premier Ministre

<u>Yacouba Isaac ZIDA</u>

Le Ministre de/l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

**Bédializoun Moussa NEBIE** 

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

Augustin LOADA